



Rapport Activité 2020

**Communauté de Communes
Des Quatre Rivières**

Foron, Menoge, Thy et Risse

SOMMAIRE



Introduction	3
Partie I Présentation.....	4
Son territoire.....	4
Ses compétences.....	6
Son projet de territoire	9
Son fonctionnement.....	10
Ses moyens humains	13
Ses locaux	14
Partie II Ses moyens financiers	17
Partie III Les délibérations 2020	19
Partie IV Les réalisations 2020	23

Le mot du Président

L'année 2020 marquera tous les esprits : une crise sans précédent qui a mis la planète à l'arrêt par plusieurs confinements. Malgré ce contexte sanitaire inédit, qui a frappé la France en mars 2020, le premier tour des élections municipales a été maintenu. Les élections n'ont toutefois pu être conduites à leur terme du fait du confinement début le 16 mars 2020 et progressivement levé à compter du 11 mai 2020. Les municipalités ont été contraintes de prendre des décisions sans avoir de maire installé, voire sans équipe municipale élue. L'intercommunalité a également dû attendre l'installation des conseils municipaux pour élire ses délégués et constituer le Conseil Communautaire avec l'ensemble de ses membres, en juillet.

Cette crise sanitaire qui n'est à ce jour pas terminée, ne dispense pas la communauté de communes de ses obligations. A ce titre, le président de l'établissement public de coopération intercommunale adresse chaque année, avant le 30 septembre, au maire de chaque commune membre, un rapport retraçant l'activité de l'établissement et l'utilisation des crédits engagés par l'établissement dans chaque commune, accompagné du compte administratif arrêté par son organe délibérant.

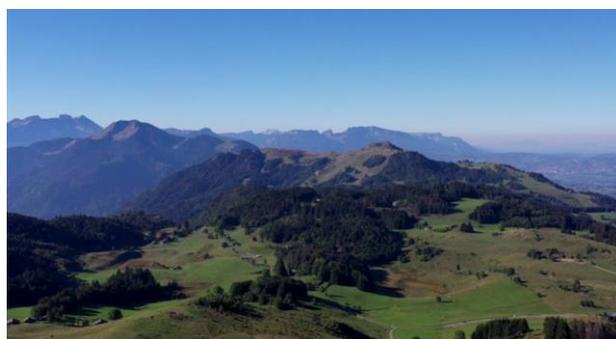
Ce rapport fait ensuite l'objet d'une communication par le maire au conseil municipal en séance publique au cours de laquelle les délégués de la commune à l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale sont entendus.



Bruno FOREL
Président de la Communauté de Communes
des Quatre Rivières

Le Président de la Communauté de Communes des Quatre Rivières est Bruno FOREL, Maire de la Commune de Fillinges

Le Président assure l'exécution des décisions du Conseil Communautaire et représente la collectivité dans tous les actes de la vie civile.



SON TERRITOIRE

La Communauté de Communes est composée de 11 communes pour une superficie de 135 km² : Faucigny, Fil linges, Marcellaz, Mégevette Onnion, Peillonnex, Saint-Jean de Tholome, Saint-Jeoire en Faucigny, La Tour, Viuz-en-Sallaz et Ville-en-Sallaz. La commune la plus peuplée est Viuz-en-Sallaz avec 4 455 habitants, la commune la moins peuplée est Mégevette avec 605 habitants.

La CC4R occupe un territoire vaste avec 19 633 habitants au 1^{er} janvier 2020, constitué d'un espace de campagne et de moyenne montagne et situé entre une agglomération urbaine (bassin annemassien et genevois) et un pôle touristique montagnard fort (massif du Mont Blanc).



11 Communes



19 633 habitants



135 Km²



Un territoire doté d'une identité culturelle forte et d'une grande croissance démographique

Le périmètre de l'intercommunalité est un ensemble **cohérent à plusieurs niveaux** :

- D'un **point de vue administratif** la plupart des communes de la CC4R appartiennent à l'**ancien canton de Saint-Jeoire** ;
- Toutes forment un **ensemble compact et continu** géographiquement ;
- L'ensemble des communes de la CC4R entretient **des relations historiques et fonctionnelles privilégiées** entre elles. La Communauté de Communes existe depuis **1993** ;
- Enfin, toutes ces communes sont désormais investies avec la CC4R dans une démarche de SCOT ;

Cette cohérence typologique forte conduira à développer une politique commune pertinente aux cotés des grands ensembles constitués ou en voie de constitution à ses frontières : Communauté d'Agglomération d'Annemasse et Communautés de Communes Faucigny Glières, Arve et Salève, Vallée Verte et Pays Rochois.

La **croissance démographique** est le moteur de développement de la CC4R du fait de sa proximité avec l'agglomération de Genève. Depuis 20 ans, le territoire connaît une hausse de sa population, issue au 2/3 du solde migratoire. En effet entre 1999 et 2020, le nombre d'habitants a augmenté de 35,95%.

Dans un esprit harmonieux du territoire, la CC4R a décidé de mettre en œuvre une stratégie visant à maîtriser cette croissance, tant en termes de rythme (taux d'évolution) que de consommation foncière. Il est visé une croissance démographique de 1,6% à l'horizon des 20 prochaines années soit près de 6 300 habitants.

Faucigny



Fillinges



La Tour



Marcellaz



Mégevette



Onnion



Peillonex



Saint-Jean de Tholome



Viuz-en-Sallaz

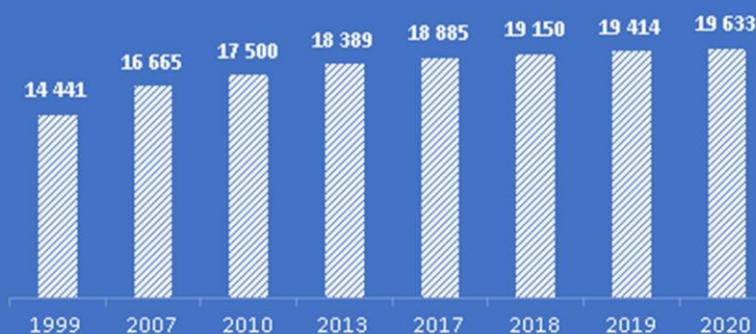


Ville-en-Sallaz



Saint-Jeoire

EVOLUTION DÉMOGRAPHIQUE CC4R



Ses compétences

AMENAGEMENT DE L'ESPACE COMMUNAUTAIRE

- Elaboration, approbation, révision et suivi d'un Schéma de COhérence Territoriale (SCoT).
Pour l'exercice de cette compétence, la Communauté de Communes pourra adhérer à un syndicat mixte,
- Instruction des Autorisations D'occupation des Sols (ADS),
- Mise à disposition des habitants d'un service chargé d'exercer une mission de conseil en architecture, urbanisme et environnement – Service Architecte Conseil,
- Etudes et contrats structurants d'aménagement du territoire ;
- Mobilité et transport publics de voyageurs : Organisation de la mobilité au sens du titre III du livre II de la première partie du code des transports sous réserve de l'article L. 3421-2 du même code. *Pour cela, la CC4R pourra adhérer à un Syndicat Mixte pour la conduite des actions de transport public.*

ACTIONS DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

- Actions de développement économique dans les conditions prévues à l'article : création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire ;
- Actions de promotion, de prospection dans le domaine économique, aide à l'implantation d'entreprises,
- Politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire ; Etude, mise en place et gestion d'un Fond d'Intervention pour les Services, Artisanat et le Commerce de proximité sur l'ensemble du territoire de la Communauté (FISAC intercommunal),
- Promotion du tourisme, dont la création des offices de tourisme
- Gestion de l'immeuble des Quatre Rivières situé à Viuz-en-Sallaz,
- Actions de soutien au développement des infrastructures et des réseaux de communications électroniques et au développement numérique.

AMENAGEMENT, ENTRETIEN ET GESTION DES AIRES D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE

COLLECTE ET TRAITEMENT DES DECHETS DES MENAGES ET DECHETS ASSIMILES :

Organisation et gestion de la collecte, du transport, du traitement, de l'élimination et de la valorisation des déchets ménagers et assimilés.

Mise en place et gestion d'un réseau de déchetteries : Création, construction, étude, aménagement et gestion des déchetteries nouvelles et existantes ou d'activités décentralisées de ces déchetteries.

Pour l'exercice de la compétence « Traitement », la Communauté de Communes adhèrera à un ou plusieurs syndicats mixtes.

EAU ET ASSAINISSEMENT

Assainissement des eaux usées

Eau potable

PROTECTION ET MISE EN VALEUR DE L'ENVIRONNEMENT

- Protection et mise en valeur de l'environnement : Défense et protection de l'espace, défense, protection et mise en valeur des sites naturels ou remarquables et des espaces naturels sensibles ENS du territoire communautaire
- Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI). Pour l'exercice de la compétence GEMAPI, la Communauté de Communes adhèrera à un Syndicat Mixte. Elle percevra également la taxe prévue à l'article 1530 bis du Code Général des Impôts et en reversera le produit au Syndicat Mixte exerçant la compétence.
- Défense, protection et aménagement des plans d'eau et cours d'eau, notamment à travers les actions contractuelles relatives à la gestion et l'aménagement de ces derniers telles que les contrats de rivières (GIFFRE/RISSE et MENOGE/FORON), les Espaces Naturels Sensibles et le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE BASSIN VERSANT DE L'ARVE).

POLITIQUE DU LOGEMENT ET DU CADRE DE VIE

- Mise en place d'Opérations Programmées d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) d'intérêt communautaire.

CONSTRUCTION ENTRETIEN ET FONCTIONNEMENT DES EQUIPEMENTS CULTURELS, SPORTIFS ET D'ENSEIGNEMENT

- Recherche de terrains en vue de la construction d'un collège d'enseignement secondaire du premier degré et des équipements sportifs conséquents,
- Gestion du site du château de FAUCIGNY,
- Mise à disposition de locaux pour l'accueil de l'Association PAYSALP et de la Maison de la Mémoire,
- Aménagement, entretien et gestion des équipements sportifs d'intérêt communautaire de type terrains de football : création, rénovation et maintien des terrains de football et des équipements, bâtiments et annexes utiles à la pratique du football sur lesdits terrains.

ACTIONS SOCIALES D'INTERET COMMUNAUTAIRE

- Etudes, acquisitions, viabilisations et réserves foncières des terrains nécessaires à l'implantation de l'hôpital intercommunal Annemasse-Bonneville, hors infrastructure routière. *Pour l'exercice de cette compétence, la CC4R pourra adhérer à un syndicat mixte.*
- Création et animation d'une Commission Intercommunale pour l'accessibilité aux personnes handicapées et à mobilité réduite.
- Convention d'objectifs avec l'association MJCI « les Clarines » pour la mise en œuvre d'un service intercommunal d'Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) dans le cadre des politiques contractuelles en direction de l'enfance et la jeunesse.
- Convention d'objectifs avec l'ADMR de St Jeoire pour contribuer financièrement à la mise place d'un service d'aide à la personne
- Coordination entre les acteurs locaux et les institutions publiques et privées (CCAS, Conseil départemental...) pour une action de prévention et de développement social, notamment la gestion d'une épicerie sociale d'intérêt communautaire.
- Construction, entretien et gestion des structures d'accueil collectif de la petite enfance (enfants de 0 à 4 ans) d'intérêt communautaire ;
- Mise en place et gestion d'un Relais d'Assistants Maternels intercommunal. *Pour l'exercice de ces compétences, la CC4R conduit toutes politiques contractuelles, notamment avec la CAF.*

ACTIONS CULTURELLES D'INTERET COMMUNAUTAIRE

- Développement de la lecture publique et mise en réseau des bibliothèques communales : informatisation, animation du réseau, création d'un fond d'ouvrages communautaire, mise en œuvre d'une programmation, actions de formation des acteurs du réseau, adhésion à Savoie Biblio,
- Développement de l'enseignement musical dans les écoles et sur le territoire en favorisant les actions des écoles de musique présentes sur le territoire,
- Acquisition et gestion d'équipements événementiels mobiles destinés à l'ensemble des communes (scènes, chapiteaux...),
- Convention d'objectifs avec l'association PAYSALP pour la mise en œuvre d'une politique patrimoniale et culturelle intéressant le territoire de la CC4R,
- Convention d'objectifs avec l'association MJCI « Les Clarines » pour la mise en œuvre d'une politique d'animation culturelle et d'éducation populaire intéressant le territoire de la CC4R
- Convention d'objectifs avec les associations participant de manière générale ou à l'occasion d'un évènement spécifique à la mise en œuvre d'actions culturelles d'intérêt communautaire.

POLITIQUE DE DEVELOPPEMENT TOURISTIQUE

- Réalisation d'études, aménagements, gestion, balisages et entretien d'itinéraires et de sentiers permettant la création d'un maillage cohérent du territoire en adéquation avec la charte départementale du PDIPR (équestre, pédestre et cycliste). *Une cartographie précise des sentiers d'intérêt communautaire sera définie par un règlement de gestion des sentiers et itinéraires de randonnées de la CC4R. (Délibération du Conseil Communautaire)*
- Aménagement touristique et gestion du Lac du Môle et de ses alentours.

AGRICULTURE D'INTERET COMMUNAUTAIRE

- Participation et mise en œuvre de la politique contractuelle liée au monde agricole ;
- Promotion et soutien financier au monde agricole du territoire ;
- Mise en place des schémas de desserte par secteur ou sous-secteur pour les massifs boisés.



SON FONCTIONNEMENT

Le Conseil Communautaire

Dans le cadre de la réforme des collectivités territoriales et celui du renouvellement des conseils municipaux de juin 2020 (décalé en raison de la crise sanitaire), la loi n° 2017-257 du 28 février 2017 a modifié la répartition des délégués des communes au sein des conseils communautaires.

Compte tenu de l'ampleur des compétences et des budgets gérés par les intercommunalités, la loi de Réforme des Collectivités Territoriales de 2010, précisée par la loi du 17 mai 2013, a prévu l'élection des conseillers communautaires au suffrage universel. Jusqu'à présent, les élus de la Communauté de communes étaient désignés par les conseillers municipaux en leur sein.

Le Conseil Communautaire est constitué de délégués élus. Chaque commune est représentée par un nombre de délégués dépendant du nombre d'habitants de la commune, deux délégués à *minima*. Statutairement, ce conseil se réunit au moins une fois par trimestre. Les membres désignés du Conseil Communautaire comprennent dorénavant **34 délégués au 31 décembre 2020**.

En 2020, le conseil communautaire s'est réuni 8 fois (contre 10 fois en 2019) afin de statuer sur tous les sujets relevant de sa compétence. Ce sont plus de 94 délibérations prises pour le quotidien des habitants et des entreprises. Les réunions du Conseil Communautaire sont ouvertes à tous les administrés de la collectivité. Elles ont lieu en moyenne une fois par mois le lundi à 19 heures en principe à Marcellaz, au siège social de la communauté, mais depuis la Covid, à la Salle des Fêtes de Viuz en Sallaz (pour le respect des gestes barrières).

Commune de Faucigny

Barthélémy GONZALEZ-RODRIGUEZ

Commune de La Tour

Daniel REVUZ
Danielle ANDREOLI

Commune de Mégevette

Max MEYNET-CORDONNIER

Commune de Peillonex

Christian RIMBAULT
Catherine BOSC
René CARME

Commune de Saint-Jeoire

Antoine VALENTIN
Carole PETIT
Stéphane CHAMBON
Marie Liliane GRONDIN
Franz LEBAY
Valérie PRUDENT

Commune de Viuz-en-Sallaz

Pascal POCHAT-BARON
Corinne GRILLET
Gérard MILESI
Isabelle CAMUS
Martial MACHERAT
Maryse BOCHATON
Michel STAROPOLI

Commune de Fillinges

Bruno FOREL
Marion MARQUET
Paul CHENEVAL
Isabelle ALIX
Olivier WEBER
Guillaume HAASE

Commune de Marcellaz

Luc PATOIS
Mélanie LECOURT

Commune d'Onnion

Allain BERTHIER
Jocelyne VELAT

Commune de Saint-Jean-de-Tholome

Sabrina BERTRAND
Gabriel MOSSUZ

Commune de Ville-en-Sallaz

Laurette CHENEVAL
Joël BUCHACA





Le Bureau Communautaire

Contrairement aux municipalités, le Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que le bureau communautaire puisse prendre certaines décisions par délégations du conseil communautaire. Il en va de même pour le Président. Le nouveau Bureau est constitué du Président de la Communauté de Communes et de 6 vice-président(e)s et a été élargi de l'ensemble des maires, valant conférence des maires. **Depuis juillet 2020, il comprend les 13 membres suivants :**

Président : Bruno FOREL
Maire de Fillinges

1^{er} Vice-président : Pascal POCHAT-BARON
Maire de Viuz-en-Sallaz
en charge des SPIC Déchets, Eau et Assainissement

2^{ème} Vice-présidente : Laurette CHENEVAL
Maire de Ville-en-Sallaz
en charge du Développement économique et du Tourisme

3^{ème} Vice-président : Daniel REVUZ
Maire de La Tour
en charge des travaux et bâtiments

4^{ème} Vice-présidente : Catherine BOSC
Première adjointe au Maire de Peillonex
en charge de la Petite Enfance

5^{ème} Vice-président : Max MEYNET-CORDONNIER
Maire de Mégevette
en charge de l'Agriculture et de l'Environnement

6^{ème} Vice-présidente : Valérie PRUDENT
Elue de Saint-Jeoire
en charge des Affaires Sociales, Jeunesse et Séniors

Barthélémy GONZALEZ-RODRIGUEZ, Maire de Faucigny
Luc PATOIS, Maire de Marcellaz
Allain BERTHIER, Maire d'Onnion
Christian RAIMBAULT, Maire de Peillonex
Sabrina ANCEL, Maire de Saint-Jean de Tholome
Antoine VALENTIN, Maire de Saint-Jeoire

Les commissions

Les Commissions permanentes

Elles sont au nombre de 3 et disposent de Prérogatives dans leur domaine d'intervention.

Elles se prolongent pendant toute la durée du mandat de l'organe délibérante.

La commission d'Appel d'Offres CAO étudie l'ensemble des procédures d'achats formalisés en marchés publics, valide les entreprises retenues et étudie les conséquences financières.

La commission d'ouverture des plis COP valide les procédures liées aux délégations de service public (notamment le contrat de concession des 5 crèches du territoire).

La commission locale d'évaluation des charge transférées CLECT a pour objectif de travailler sur l'évaluation des charges transférées entre les communes et la CC4R.



Les commissions thématiques

Afin d'associer les élus municipaux aux débats menés au sein de la CC4R, il a été décidé de **s'appuyer sur six commissions thématiques**. Chaque Conseil Municipal dispose d'un maximum de 3 représentants siégeant au sein de ces commissions ouvertes.

La commission Culture et Patrimoine : éducation artistique et culturelle ; développement d'un réseau de lecture publique ; valorisation des ressources patrimoniales...

La commission Déchets, Services Publics Industriels et Commerciaux SPIC dont l'eau et l'assainissement : améliorations possibles des performances économiques et environnementales des services publics, notamment de gestion des déchets ainsi qu'à appréhender et optimiser son coût.

La commission Développement économique et Promotion du tourisme : ZAE, promotion du tourisme, création de promotion, de prospection dans le domaine économique, aide à l'implantation d'entreprises...

La Commission Petite Enfance : développement des actions dédiées à la petite enfance en direction des modes d'accueil ; gestion des crèches du territoire en délégation à la Maison Bleue.

La commission ENS et agriculture a pour objectif la défense et la protection de l'espace, protection et mise en valeur des sites naturels ; l'aménagement de chemins de randonnées, créations de circuits de randonnées...

La commission Affaires sociales, jeunesse et séniors : travail sur les actions sociales comme l'épicerie sociale, l'aide à la personne ; l'action social de la MJCi

Les Organismes extérieurs

La Communauté de Communes est représentée dans divers organismes afin de suivre la mise en œuvre de ses compétences. Les élus sont amenés à discuter des enjeux du territoire dans ces différentes structures et représentent le territoire des 4 Rivières dans les décisions émises et/ou votées. Les différentes structures peuvent être des syndicats de communes ou des associations bénéficiant d'une convention d'objectifs et de moyens.

Les syndicats et autres administrations publiques :

- ✓ **Le syndicat Mixtes de l'Arve SM3A** chargé de la mise en œuvre opérationnelle de la GEMAPI et représentant au sein de la Commission Locale de l'Eau du SAGE;
- ✓ **Le syndicat des Rocailles et Bellecombe SRB** en charge de l'assainissement des eaux usées et de l'eau potable avec 2 autres communautés de communes (CCAS et CCVV) et des communes indépendantes ;
- ✓ **Le Syndicat de Cohérence Territoriale SCOT Cœur du Faucigny** en charge de l'élaboration du SCOT avec 3 autres communautés de communes (CCFG, CCAS et CVVV) ;
- ✓ **Le syndicat de Développement de l'Hôpital Annemasse/Bonneville SMDHAB** permettant la gestion du foncier de l'hôpital territorial ;
- ✓ **Le syndicat des 4 Communautés de Communes SM4CC-PROXIMITI** en charge de la mise en place d'un service de transport public à l'échelle des 4 communautés que sont la CCFG, la CCPR, la CCAS et la CC4R ;
- ✓ **Le syndicat SIDEFAGE** pour le traitement et la valorisation des déchets ménagers (que pour FILLINGES) et le **SIVOM de la région de Cluses** en charge de la gestion des Déchets du Faucigny-Genevois (pour les 10 autres communes). En complément, la CC4R est représentée au sein de la **SPL 2D4R** chargée de gérer le haut de quai des déchèteries
- ✓ **L'école de musique intercommunal EPIC Musique en 4 Rivières**, chargée de l'enseignement musical sur le territoire ;
- ✓ **Le Syndicat Mixte de développement de l'Hôpital intercommunal Annemasse-Bonneville SMDHAB**, gère l'espace foncier lié au développement de l'hôpital CHAL.
- ✓ La CC4R est présente dans des conseils d'administration d'entités publiques comme le collège de Saint-Jeoire et le conseil de surveillance de l'hôpital de La Tour ;
- ✓ **La CC4R** est enfin présente dans différents outils/dispositifs de concertation et d'animation d'action publique comme le **Plan Pastoral Territorial PPT Roc d'Enfer**, le **Contrat de Territoire Espaces Naturels Sensibles CTENS**, le **Projet Agro-Environnemental et Climatique PAEC Porte des Alpes** et la **Commission Locale de l'Energie du SYANE** ;



Les associations et structures privées

La CC4R est membre de différentes structures privées comme PAYSALP, MJCI Les Clarines, ADMR de Saint-Jeoire, les 2 Offices de tourisme des Alpes du Léman et Môle et Brasses, l'association ALVEOLE, l'association Initiative Genevois, la Maison de l'Economie et du Développement et TERACTEM. Elle soutient également le Secours catholique pour l'épicerie sociale, le festival des chorales de Mégevette, les jeunes agriculteurs de la Vallée du Giffre ou l'association de la ludothèque Monts et Merveilles



SES MOYENS HUMAINS

Pour concrétiser ses projets et assurer la gestion des services au quotidien, la Communauté de Communes des Quatre Rivières s'est dotée d'une équipe qui travaille aux côtés des élus afin de les aider dans leurs prises de décisions. Au 31 décembre 2020, la CC4R comportait un effectif de 13 agents, dont un agent en charge du gardiennage du lac du môle.

Services	Effectif	Agents
Administration Générale	Un Directeur Général des Services Titulaire 35h	Mickaël Peyrard
	Une Directrice Générale Adjointe des Services Titulaire 35h	Mathilde-Héloïse Berthod Mermoud
	Une Secrétaire Comptable/ RH /Accueil Titulaire 35h	Nathalie Frantz
Service Environnement	Un chargé de mission Environnement Titulaire 35h	Simon Glessier
Service Culturel	Une chargée de mission culture/bibliothèque Titulaire 35h	Nadine Daniellian
Service Urbanisme	Une Instructrice Titulaire 35h	Christelle Itnac
	Une Instructrice Titulaire 35h	Maéva Boukeroui
	Un instructeur Titulaire 35h	Ababacar Diene (remplacé par Geoffrey Barth)
	Un instructeur Titulaire 35h	Matthis Dunand
Service Déchets	Un responsable en charge de la politique Déchets Titulaire en disponibilité – Contractuel 35h	Grégoire Monmirel
	Une assistante du responsable en charge de la politique Déchets - Titulaire 35h	Nathalie Leveillé
Petite Enfance	Une chargée de mission Petite Enfance Contractuelle 35h	Mijo Roturier

L'année 2020 a été marquée par la fin de contrat en mars 2020 de l'agent en charge du transfert des compétences Eau et Assainissement. Deux absences de plus de 6 mois ont affecté l'organisation administrative et technique. Enfin, 3 cadres d'emploi restent à pourvoir dans l'effectif communautaire.

SES LOCAUX ADMINISTRATIFS ET TECHNIQUES

Son siège social

Mairie de Marcellaz
3 place de la Maire
74250 MARCELLAZ

Ses bureaux administratifs

28, chemin de la Ferme Saillet
74250 FILLINGES

Salle de réunion de l'immeuble des
4 rivières

800 avenue de Savoie
74250 VIUZ-EN-SALLAZ

Ses heures d'ouverture au public

Les lundis, mardis, jeudis, vendredis
de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00.



SES AUTRES BIENS INTERCOMMUNAUX

La communauté de communes dispose également d'autres équipements.



L'immeuble des 4 rivières situé à Viuz-en-Sallaz. Ce bâtiment est loué à des commerçants ou de professionnels de la santé. Une salle a été aménagée en 2015 pour organiser les réunions des commissions.

Le Lac du Môle et ses alentours situés sur les communes de Ville-en-Sallaz, de Saint-Jeoire et La Tour. Ce lac est géré par la CC4R depuis la disparition du syndicat de gestion. Un chalet est mis à disposition du gardien du lac et les équipements publics des alentours (tables de pique-nique, toilettes, local technique) sont la propriété de la CC4R.



Le Château de Faucigny.

Cet édifice culturel et touristique est mis à disposition de la CC4R par transfert de compétence. Il est entretenu et aménagé directement par la CC4R.

En complément, une maison située à l'entrée du site a été acquise en 2019.



Le bâtiment artisanal Ratmo situé à la ZAE les Tattes - 986, rue de l'Industrie à Viuz en Sallaz. La CC4R a fait l'acquisition de ce bâtiment artisanal où sont installés les services techniques du Syndicat intercommunal des eaux des Rocailles et de Bellecombe (SRB) et l'association ALVEOLE.

Les déchetteries

Durant la crise sanitaire, et en tant que service public, malgré le confinement, les élus ont souhaité maintenir ouvertes les déchetteries intercommunales de Saint-Jeoire et Fillinges.

A Peillonex, les travaux de la déchetterie ont débuté courant novembre 2020, en même temps que ceux de la ZAE.



Les 4 terrains de foot et leurs vestiaires sont utilisés par deux clubs de football, soit environ 400 joueurs locaux, mais également par les écoliers et les collégiens.

Les bureaux de la CC4R

Afin de regrouper l'ensemble des services dans le même bâtiment, des travaux ont été réalisés pour transformer l'ancien appartement situé à l'étage, en bureaux. La terrasse a été fermée et le bâtiment entièrement isolé par l'extérieur, pour accroître ses performances énergétiques.



Les 5 crèches du territoire

Nom de la Structure	Adresse	Capacité	Age des enfants accueillis	Contact - Téléphone
Les Farfadets	800, route du Chef-Lieu - 74250 FILLINGES	40 places	3 mois à 4 ans	09 66 88 83 56
Les Rissons	62 boucle du Pré de la Cure - 74490 ONNION	20 places	3 mois à 4 ans	04 50 35 68 91
La Vie-là	336, avenue Trémercier - 74490 SAINT JEOIRE	40 places	3 mois à 4 ans	04 50 35 97 08
Les Marmousets	Maison du Centre – 956, avenue de la Savoie - 74250 VIUZ EN SALLAZ	18 places	3 à 18 mois	04 50 36 94 93
Fripouille	111 Le Pré de la Cure - 74250 VIUZ EN SALLAZ	26 places	18 mois à 4 ans	04 50 31 43 03

Les 6 zones d'activités intercommunales à vocation économiques : ZAE de Findrol et des Bègues à FILLINGES, ZAE des Tattes à VIUZ EN SALLAZ et PEILLONNEX, ZAE du Taney à LA TOUR et ZAE de la Géode et de la Pallud à SAINT-JEOIRE

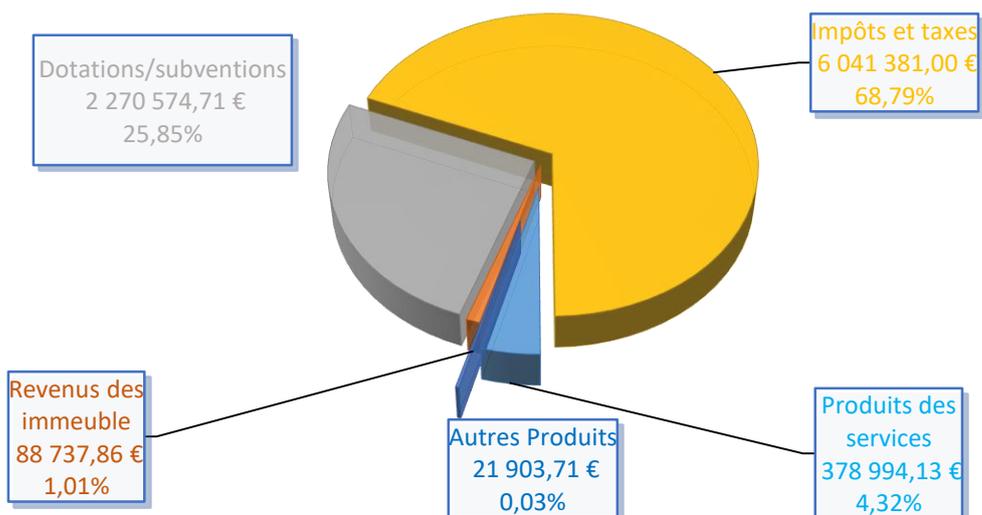


Un terrain situé sur VIUZ EN SALLAZ a été acquis en 2018 pour construire une future aire d'accueil des gens du voyage sur la commune de VIUZ-EN-SALLAZ

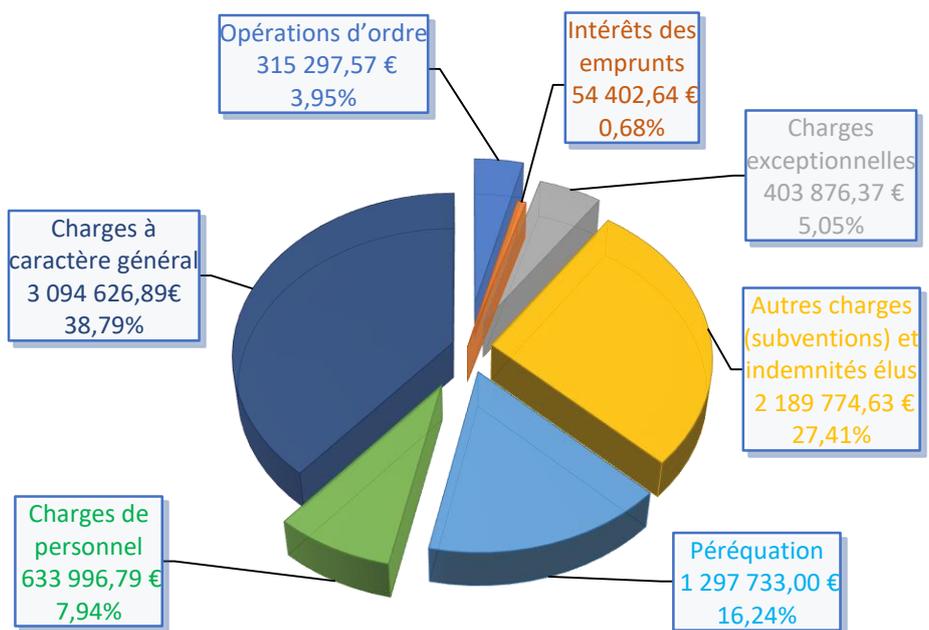
Fonctionnement



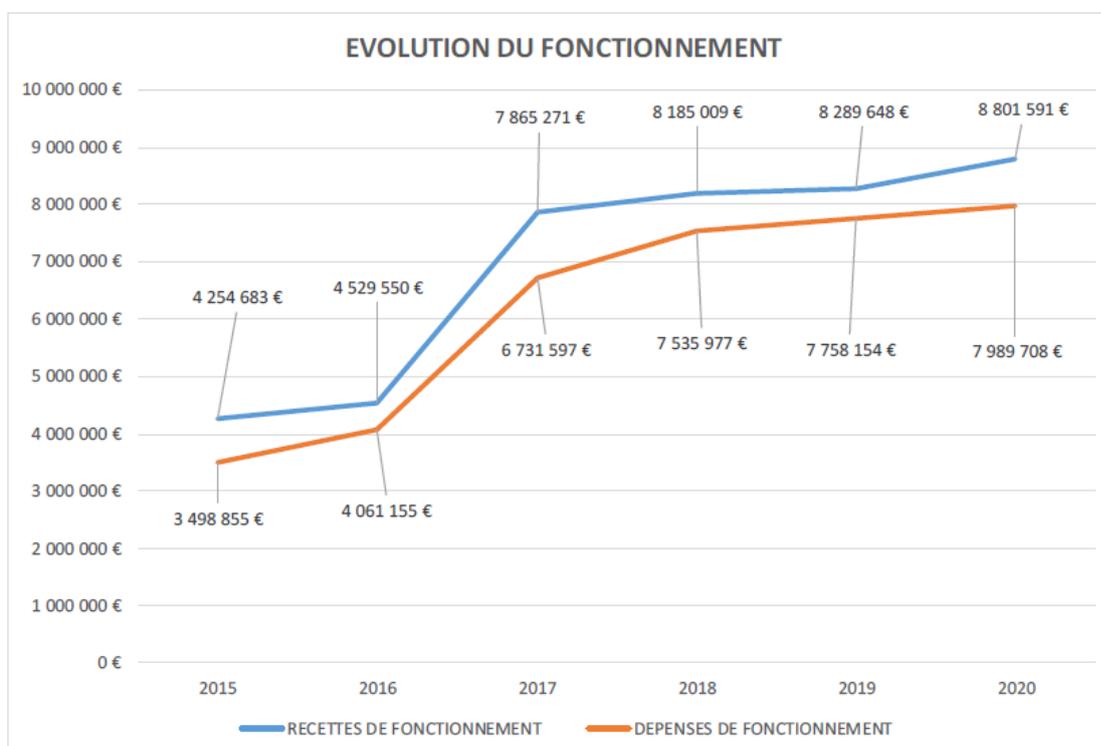
Recettes
8,80 M€



Dépenses
7,99 M€



ANALYSE FINANCIERE	CA 2018	CA 2019	CA 2020
Recettes réelles de fonctionnement	8 185 010 €	8 289 648 €	8 801 591 €
- dépenses réelles de fonctionnement (hors interets)	7 158 978 €	7 330 227 €	7 620 008 €
EPARGNE DE GESTION	1 026 032 €	959 421 €	1 181 584 €
- Intérêts d'emprunts	68 212 €	60 887 €	54 403 €
EPARGNE BRUTE	957 819 €	898 534 €	1 127 181 €
- Remboursement du capital	259 524 €	250 512 €	239 962 €
EPARGNE NETTE	698 296 €	648 022 €	887 219 €
+ Partie de l'annuité payée par des tiers	0 €	0 €	0 €
AUTOFINANCEMENT (CAF nette)	698 296 €	648 022 €	887 219 €

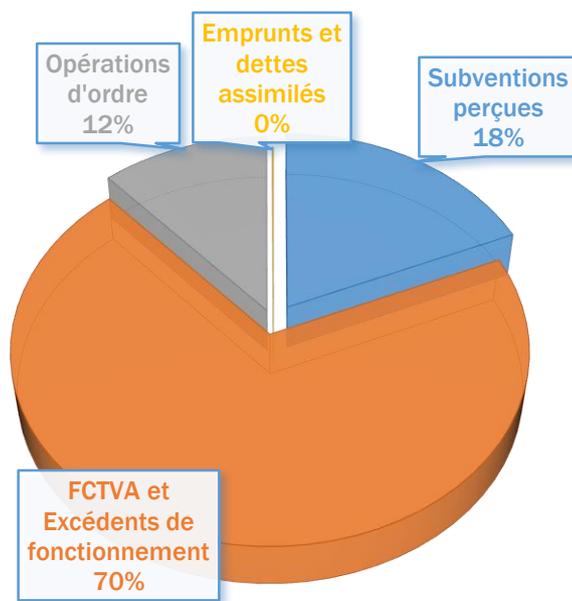


La Communauté de communes a enregistré comptablement 517 titres de recettes et 1 313 mandats de paiement lors de l'exercice 2020 pour le budget principal.

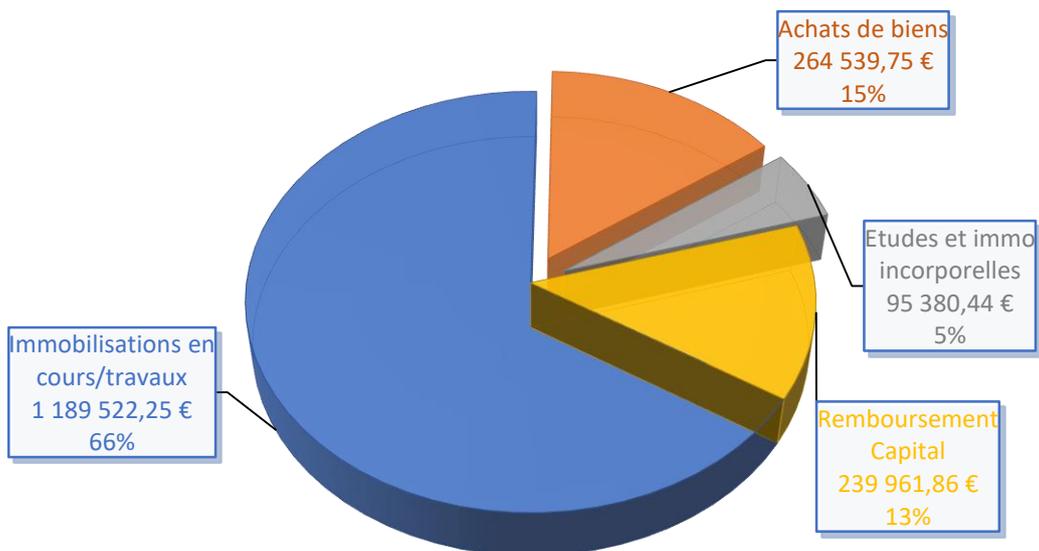
Investissement



Recettes
2,73 M€



Dépenses
1,79 M€



ADMINISTRATION GENERALE
20200120_02 - Nomination des représentants de la CC4R au SRB
20200217_09 – Validation du Schéma de dessertes multifonctionnelles
20200710_01 – Election du Président de la CC4R
20200710_02 – Détermination du nombre de vice-présidents de la CC4R
20200710_03 – Election 1er VP
20200710_04 – Election 2e VP
20200710_06 – Election 4e VP
20200710_07 – Election 5e VP
20200710_08 – Election 6e VP
20200710_09 – Fixation des membres du Bureau communautaire
20200710_10 – Composition et désignation des membres du Bureau communautaire
20200710_11 – Lecture charte élu local
20200722-01 – Délégation de pouvoir au président et vice-présidents
20200722-02 – Délégation de pouvoir au Bureau exécutif
20200722-03 – Instauration des commissions thématiques
20200722-08 - Validation de la modification N°6 des statuts du syndicat des rocailles et de Bellecombe SRB
20200722-09 – Validation adhésion du SRB au SIVOM de Cluses pour les compétences transport et traitement des eaux
20200722-10 - Désignation des représentants de la CC4R au Syndicat des Eaux des Rocailles et de Bellecombe SRB
20200722-11 - Désignation des représentants de la CC4R au Syndicat du Schéma de Cohérence territoriale SCoT Cœur du Faucigny
20200722-15 - Désignation des représentants au Syndicat Mixte des 4 Communautés de Communes SM4CC – PROXIMITI
20200722-16 - Désignation des représentants au Syndicat Mixte de Développement de l'Hôpital Annemasse Bonneville SMDHAB
20200722-24 - Désignation des représentants à l'Établissement Public à vocation Industrielle et Commerciale EPIC Ecole de Musique

20200722-26 - Désignation des représentants à l'Établissement Public à vocation Industrielle et Commerciale EPIC OT Alpes du Léman

20200722-28 - Désignation du représentant à l'assemblée spéciale de la Maison de l'Economie et du Développement d'Annemasse

20200722-29 - Désignation des représentants au Syndicat de l'Hôpital DUFRESNE SOMMEILLER à La Tour

20200722-30 - Désignation des représentants aux associations partenaires de la CC4R

20200722-31 – Motion – Demande au SM4CC - Proximité d'étude de la possibilité d'un transport scolaire pour les élèves de l'ESCR

20200921-01 – Adoption règlement intérieur mandat 2020-2026

20200921-03 – Validation de la composition des 6 commissions thématiques

20201019-03 – Validation du rapport d'activité de la Communauté de Communes pour l'année 2019

20201116-01 - Désignation d'un membre auprès du Collège de Saint-Jeoire

RESSOURCES HUMAINES

20200217_14 – Détermination des taux de promotion pour les avancements de grade

20200722-19 - Désignation d'un représentant au Comité National d'Action Sociale CNAS

20200921-04 – Validation du tableau des effectifs de la CC des Quatre Rivières

20201221_06 - Création de 2 Contrats de projet pour des missions de pilotage des actions petite enfance et de suivi de la politique des déchets

FINANCES

20200120_01 - DOB 2020 présentation et discussion du rapport du Président pour 2020

20200217_01 – Approbation du CG et CA 2019 du Budget Principal de la CC4R

20200217_02 – Approbation du CG et CA 2019 du Budget Annexe ZAE

20200217_03 - Vote de l'affectation des résultats 2019 sur les budgets 2020 pour le BP et le BA ZAE

20200217_04 - Vote du Budget Général primitif pour l'année 2020 de la CC4R

20200217_05 - Vote du Budget annexe ZAE pour l'année 2020 de la CC4R

20200217_06 - Vote des taux 2020 des impôts locaux direct- Fiscalité Ménage TH, TFB et TFNB et fiscalité professionnelle

20200217_08- Attribution des subventions aux associations pour l'année 2020

20200722-06 - Création et composition de la commission locale d'évaluation des charges transférées CLECT

20200722-07 - Indemnités de fonction au Président et vice-Présidents de la CC4R

20200921-02 – Composition commission intercommunale des impôts directs CIID

20201019-07 – Contribution de solidarité aux agriculteurs dans le cadre d'une occupation illicite terrains agricoles par les gens du voyage

20201116-08 – Validation du rapport de la CLECT et des Attributions de Compensations pour 2020

20201116-09 - Participation REGION UNIE - soutien aux entreprises touchées par le COVID

20201116-10 - Décisions modificatives 1 - Budget principal 2020

20201116-11 - Fixation du seuil de rattachement des charges et des produits à l'exercice

20201221_08 - Autorisation ouverture crédits investissement 2021 - budgets principal et annexe

MARCHES PUBLICS

20200120_04 -Marché de travaux de la ZAE et de la Déchetterie de Peillonex - Attribution des lots 4 et 5

20200217_12 – Attribution du lot 6 du marché de construction de la déchetterie de Peillonex

20200722-04 - Désignation des membres de la commission d'appel d'offres CAO

20200722-05 - Désignation des membres de la commission des délégations de service public CDSP

DECHETS

20200217_07 - Vote des taux des impôts locaux 2020 - Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères TEOM

20200722-13 – Désignation des représentants au sein du SIVOM de la région de Cluses

20200722-14 – Désignation de représentant au sein du Syndicat Intercommunal des Dechets du Faucigny-Genevois SDEFAGE

20200722-25 - Désignation des représentants à la Société Publique Locale SPL 2D4R

20200921-05 – Exonération de locaux professionnels de Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères TEOM pour 2021

20200921-06 – Validation du rapport sur le prix et la qualité du service RPQS du service déchets de la communauté de communes pour 2019

20201019-02 – Modification du règlement intérieur des déchetteries

20201221_03 - Signature convention de partenariat pour la création d'une zone de tri sélectif Maison des Brasses avec Viuz-en-Sallaz

20201221_07 - Renouvellement convention de partenariat OCAD3E pour récupération lampes et D3E

URBANISME

20200217_10 – Reconduction d'une convention de partenariat avec le CAUE 74 pour un service régulier de conseil architectural

20201221_02 -Adhésion à la candidature du CD74 pour la mise en œuvre du SPPEH

ENVIRONNEMENT

20200120_05 - Convention et PV de mise à disposition - ouvrages rattachés à la GEMAPI

20200217_11 - Renouveau de la convention d'animation pour le Plan pastoral territorial Roc d'Enfer 2019-2024

20200722-12 – Désignation des représentants au sein du Syndicat mixte d'Aménagement de l'Arve et de ses Abords SM3A

20200722-17 - Désignation des représentants au Contrat Vert et Bleu du SM3A

20200722-18 - Désignation des représentants à la Commission Locale de l'Eau du SAGE

20200722-20 - Désignation des représentants au CoPil du PPPT du Roc Enfer - pilotage par la CCHC

20200722-21 - Désignation des représentants au Comité de pilotage du Contrat de Territoire CTENS

20200722-22 - Désignation représentants Comité de pilotage du Projet Agro-Environnemental et Climatique PAEC Arve Porte des Alpes

20200722-23 - Désignation des représentants à la Commission Locale de l'Energie CLE du SYANE

20201116-02 - Signature d'un avenant au Contrat de Territoire Espaces Naturels Sensibles CTENS

PETITE ENFANCE

20201221_01 – Convention Territoriale Globale CTG – Signature convention avec CAF période 2020-2023



Politique de collecte et traitement des déchets

Premiers bilans pour la déchetterie de Saint-Jeoire

Depuis le 1^{er} juillet 2020, la nouvelle déchetterie intercommunale de Saint-Jeoire a ouvert ses portes aux usagers. Dotée de 13 bennes de déchets différents, cet équipement est devenu indispensable compte tenu des quantités de déchets reçues, du nombre de passages en hausse et des nouvelles filières qui se mettent en place.

Cet équipement a été aménagé à la fois pour respecter les normes de sécurité et de protection environnementale et pour faciliter l'accès des usagers au tri de leurs déchets. Depuis son ouverture, quelques chiffres à retenir :

- Plus de 2 600 cartes d'accès ont été distribuées ;
- Près de 1 000 tonnes de déchets apportés par les habitants du territoire ;
- 317 véhicules par jour qui viennent utiliser l'équipement intercommunal.

Depuis son ouverture, de nombreux aspects de la déchetterie sont appréciés : meilleure fluidité du trafic sur la plateforme, facilité du versement des déchets dans les bennes, présence de panneaux informatifs limitant les erreurs de tri, sécurisation du site limitant les risques de chute dans les bennes, etc.

La déchetterie sert également d'outil pédagogique pour les écoles du territoire. En partenariat avec le SIVOM de Cluses, des animations concernant le tri et le devenir des déchets sont organisées lors des heures de fermeture pour expliquer la chaîne de valorisation des déchets et l'importance du tri sélectif.

Un point d'apport volontaire accessible à tous pour le tri sélectif (verre, papier, cartonnage, emballages plastiques et aluminium) est également installé à proximité de la déchetterie, ainsi qu'une borne dédiée à la collecte des textiles, linges et chaussures usagés.



Changements des horaires d'ouverture pour les 2 déchetteries

Les horaires d'accès des 2 déchetteries intercommunales de Fillinges et de Saint-Jeoire ont changé le 1^{er} septembre 2019. Les élus communautaires ont souhaité répondre aux demandes d'ouvertures plus larges et plus conformes à leurs habitudes de vie.

Après analyse de statistiques de fréquentation et prise en compte des demandes des utilisateurs (habitants, entreprises), des modifications ont été opérées dans les plages horaires d'accueil des déchetteries :

- La période « HIVER » a été réduite, (de 1er décembre au 28 ou 29 février) au profit de la période « ÉTÉ » (du 1er Mars au 30 Novembre).
- Les deux déchetteries sont dorénavant fermées tous les mardis (au lieu des mercredis et jeudis).
- Les deux déchetteries sont maintenant ouvertes au public le vendredi matin.
- Les horaires d'accès pour venir déposer des déchets sont étendus en période « ÉTÉ » jusqu'à 18h50.

Pour rappel, les 2 déchetteries sont ouvertes aux usagers résidant sur le territoire de la CC4R. A ce titre, ces derniers sont invités à présenter une pièce d'identité et un justificatif de domicile afin de permettre aux gardiens de contrôler l'accès. Ces documents sont nécessaires pour l'établissement de la carte d'accès aux déchetteries.

Développement Economique

Une nouvelle Zone d'Activité sur Peillonnex

Le développement économique est une préoccupation importante pour le territoire communautaire, notamment à travers la gestion et la commercialisation des zones d'activités économiques ZAE. Le démarrage des travaux pour la nouvelle ZAE de Peillonnex a débuté en novembre 2020.

Afin de permettre aux entreprises de s'implanter sur le territoire ou de développer leur activité, l'intercommunalité a choisi un outil alternatif à la vente des terrains. Dans un contexte foncier contraint (augmentation du coût des terrains, limitation des possibilités d'extension des zones d'activités pour les communes, rétention foncière sur les anciennes zones d'activités), l'intercommunalité souhaite mettre en place des baux à construction. Cet outil contractuel repose sur le principe d'une location d'un terrain nu auprès d'une entreprise, charge pour elle d'édifier des constructions. L'entreprise dispose du terrain pour une durée minimale de 20 ans, reconductible sous condition du maintien d'une activité économique. Ce procédé vise à éviter des terrains inoccupés ou des friches industrielles ne pouvant être utilisés par de nouveaux porteurs de projets. Ainsi, le premier bail à construction a été conclu sur la zone d'activités La Pallud, nouvellement aménagée à Saint-Jeoire en octobre 2019, afin d'y accueillir une maison funéraire, service à la population inexistant sur le territoire des Quatre Rivières.



Enfance - Jeunesse

Un service Petite Enfance pour les familles des 4 rivières

L'intercommunalité est au service des familles du territoire ! Le service Petite Enfance a été créé pour accompagner nos habitants et nos professionnels dans leurs démarches liées aux modes d'accueil.



- Il s'agit avant tout d'offrir un service de qualité :
- En renseignant les familles sur les différents modes d'accueil de notre territoire,
 - En soutenant les professionnels de la petite enfance pour le développement de structures tels que des micro-crèches privées ou des MAM,
 - En accompagnant les assistants maternels dans leur formation,
 - En partageant avec les différents réseaux du territoire autour de la petite enfance comme la **mise en place d'un fond documentaire avec Idelire** et un spectacle le **21 octobre 2020**.

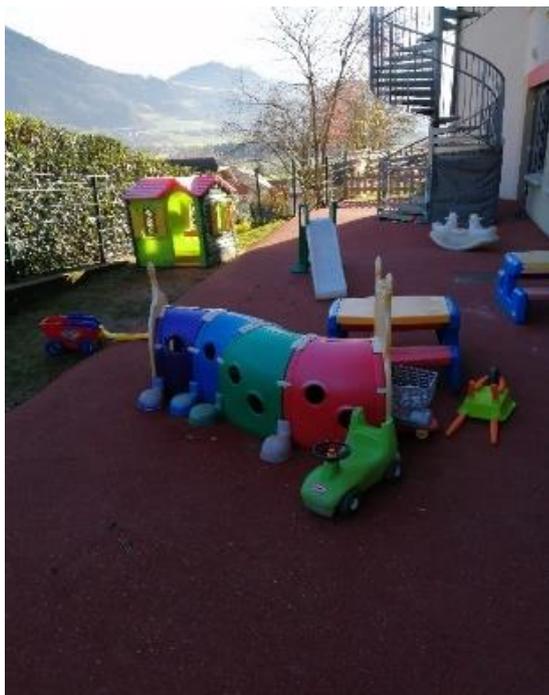
La semaine de la Petite Enfance, 22 au 29 mars 2020, les crèches ont participé chacune de leur côté (et des acteurs ont communiqué sur des actions) le service petite enfance a relayé (Covid oblige !).

28/01/2020 réunion N° 1 sur « les modes d'accueil » à Peillonex,
Une réunion publique qui aura permis à des familles de comprendre comment fonctionnent les modes d'accueil, l'expérience sera réitérée dès que possible !

Les sites de toutes les communes du territoire ont ajouté les coordonnées du service Petite Enfance. La commission petite enfance a été créée à l'issue d'une décision du Président et proposition au Conseil communautaire.

Fin 2020, deux réunions ont été présidées et animées par la Vice-Présidente en charge de la Petite Enfance, afin de proposer des enjeux, des objectifs et des actions pour le prochain mandat

Crèche Marmousets



Crèche Fripouille



Le service petite enfance remplit 4 missions. Ces missions sont complémentaires et permettent toutes de répondre aux usagers en ce qui concerne les modes d'accueil.



En détail :

- 685 enfants de moins de 3 ans sur le territoire en 2018 (4 à 6 % de la population totale des communes) ;
- 144 places dans les crèches du territoire,
- 20 places dans les micro-crèches privées,
- 90 Assistants Maternels (261 places estimées) ;
- Deux crèches réhabilitées, pour gagner en confort et qualité d'accueil à Viuz en Sallaz (Fripouille - 2019 et les Marmousets - 2020) et **répondre à un gage de qualité identique sur l'ensemble du territoire ;**

renseignées sur les différents modes d'accueil, depuis la mise en place du service en septembre 2019 ;

- Des familles écoutées au sein des crèches, avec la mise en place de conseils de crèches ;
- Analyse de la pratique pour les Assistants Maternels mise en place (5 séances de 2h, soit 10h/an)
- Mise en place de formations pour les Assistants Maternels dans le cadre de la formation continue ; SST (secours) organisée par l'Ecole des Parents (Annecy) dans une salle de la Communauté (Viuz en Sallaz).

Pendant les 2 confinements, le service a été très actif pour que les familles soient écoutées et les Assistant(e)s maternel(le)s renseigné(e)s sur l'actualité, liée à leur métier.

Culture et patrimoine

Une 3^{ème} édition du festival Pleines Lunes en demi-Teinte en raison de la crise sanitaire

Malgré la COVID19, deux soirées ont pu être maintenues avec autorisation du Préfet, sur les quatre initialement prévues, dans les ruines du château de Faucigny ou au bord du lac de Ville-en-Sallaz. Le public a dû se conformer aux obligations et mesures sanitaires : port du masque, distanciation physique entre spectateurs, et inscription aux spectacles. Malgré tout plus de 400 personnes se sont déplacées pour renouer avec le Festival Pleines Lunes qui a connu une troisième saison perturbée.

En juin et juillet, les spectacles n'ont pu être présentés faute d'accord préfectoral.

En août, le Lac du Môle a accueilli une soirée en 3 représentations pour un spectacle reporté au lendemain en raison du mauvais temps. Complet sur inscription pour la date du 3 août en raison d'une faible jauge, le spectacle a dû faire face à quelques désistements liés au changement de date. Chaque représentation proposait : Une Première partie avec Marjorie Vagner, pianiste locale, et une deuxième partie avec le cirque belge, TNT Show pour le spectacle « Temple » (spectacle de haute voltige réalisé à l'aide de trampolines).

En septembre, les ruines du château de Faucigny ont servi de décor au conteur comédien « Ladj Diallo » présentant son spectacle intitulé « Maliroots », pour adultes, complet sur inscriptions, sans première partie. Ladj Diallo a fait voyager son public de la banlieue parisienne à la terre d'Afrique. Un artiste qui a offert des histoires tendres et poétiques, des contes africains pleins d'espoir et de sagesse.

Au cours de l'été 2020 très particulier, la lune a malgré tout pu nous permettre de vivre des moments de partage, encore plus nécessaires après le confinement, pour tisser des liens ou vivre une expérience commune !

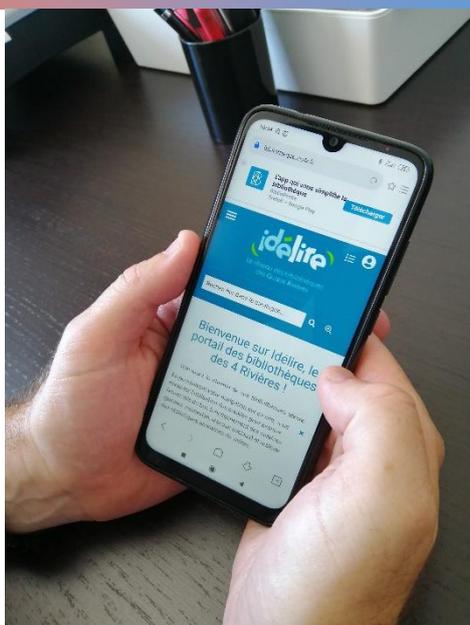


Un portail pour lutter contre le COVID

Le portail IDELIRE a été repris en 2020, il a permis de continuer le service de lecture publique et de rester en contact avec les lecteurs des différentes bibliothèques malgré la fermeture de ces dernières. Pendant le confinement, des nouveautés ont pu être installées comme de nouvelles ressources numériques et le partage d'initiatives citoyennes.

Dans la rubrique « A découvrir » du portail web, retrouvez les initiatives originales proposées aux lecteurs pour rester en contact « sans contact », dans le cadre du confinement (photos confinées, poèmes et lettres de confinés, jeux de lecture et d'écriture, vidéos, histoires partagées, etc.).

Découvrez la richesse de la programmation des bibliothèques tout au long de l'année en consultant la nouvelle version du site web idelire.fr avec de nouvelles fonctionnalités comme la consultation adaptée sur tablette et smartphone.



Grâce à ces évolutions, chaque usager a pu réserver ou prolonger ses documents de chez lui et accéder gratuitement à **de nouvelles ressources numériques** comme les documentaires en format vidéo TENK, l'application de musique pour enfants MUNKI, une plateforme de musique DI MUSIC ou une plateforme de jeux-vidéo DI GAME. Ces nouvelles ressources s'ajoutent à celles existantes comme la cité de la musique PHILHARMONIE DE PARIS, le site de vidéos en ligne, le site d'auto-formation et enfin le site d'accès à la presse en ligne EUROPRESSE.

Vous pouvez également suivre aussi l'actualité du réseau sur FACEBOOK (www.facebook.com/Reseauldelire) ou sur YOUTUBE (<https://cutt.ly/3yD3BSa>).

Environnement

La nécessité de sécurisation des meulières du Mont Vouan

Suite à un diagnostic réalisé en 2018, il est apparu la nécessité de sécuriser l'accès aux meulières du Mont Vouan. Des travaux importants ont donc été conduits pendant 1 an sous la conduite de la DRAC en collaboration avec les municipalités voisines et le département. La réouverture en toute sécurité de ce patrimoine identitaire des 4 Rivières a pu être possible à l'été 2020.

Le Mont Vouan abrite un patrimoine archéologique et culturel remarquable qui témoigne de l'activité d'extraction de meules depuis le Moyen Age jusqu'à la fin du XIXème siècle. Ces meules issues des carrières du massif et classées monument historique depuis 2009, servaient à la confection de la farine essentielle à l'alimentation.

Sur les 70 meulières existantes sur le Mont Vouan, deux sont accessibles au public : la meulière de Grande Gueule et la meulière à Vachat. Des itinéraires de visites et des sentiers de randonnées permettent d'accéder aux chambres de ces deux sites. Selon les investigations archéologiques menées, entre 10 000 et 20 000 meules auraient été produites à Grande Gueule et entre 2 000 et 10 000 meules à Vachat.

Dans le cadre du projet de valorisation des meulières, la Communauté de Communes des 4 Rivières, gestionnaire de l'Espace Naturel Sensible du Mont Vouan, a réalisé en 2018 une mission de diagnostic géotechnique afin d'évaluer les risques de chutes de blocs depuis les falaises surplombant les meulières. Au regard des résultats de l'étude, l'accès au public des chambres des meulières à Vachat ainsi que du chemin d'accès à la meulière de Grande Gueule a dû être interdit par arrêté municipal de la commune de Viuz-en-Sallaz.

L'année 2019 a permis d'élaborer un programme de travaux pour sécuriser les deux sites meuliers, d'obtenir l'accord du service des Monument Historiques de la Direction Régional des Affaires Culturelles DRAC et de s'assurer du soutien financier du Département de la Haute-Savoie (subvention couvrant 80% du coût des travaux). Ainsi, les travaux en falaise et sur les sentiers d'accès ont pu débuter en janvier 2020. Ils ont été menés en 7 semaines par l'entreprise Roc Aménagement sous maîtrise d'œuvre du service de Restauration des Terrains de Montagne (RTM) de l'Office National des Forêts (ONF).

Pour la période estivale 2020, le Mont Vouan a pu être rouvert en toute sécurité et a bénéficié de deux balades numériques, soit à travers un jeu de piste connecté, ludique et familial, soit à travers une visite libre et informative guidée par des points d'intérêts géolocalisés grâce à l'application BALUDIK, disponible sous ANDROID et IPHONE (www.baludik.fr).

Des efforts de sensibilisation pour nos Espaces Naturels Sensibles

L'intercommunalité a pu maintenir cette année le cycle d'animations dans ses Espaces Naturels Sensibles. Cette opération annuelle de valorisation s'inscrit dans le vaste programme de découverte des espaces naturels soutenu par le Département de la Haute-Savoie.

Durant l'année 2020, les 4 animations imaginées par l'association PAYSALP ont pu être reprogrammées au mois d'octobre. Ces manifestations ont concerné l'ensemble des espaces naturels sensibles du territoire comme le plateau de Plaine Joux, Le Môle, le lac du Môle ou le Mont Vouan. Malheureusement, l'animation du Môle a dû être annulée en raison des conditions climatiques, de la neige au sommet du Môle un 26 septembre !

Les animations ont permis de faire découvrir des habitats naturels remarquables, les espèces animales et végétales qui les peuplent, mais aussi de rencontrer les acteurs professionnels qui les utilisent et les entretiennent. Cette année, l'animation au lac du Môle consacrée à la pêche était dédiée aux personnes malentendantes, un événement particulier qui devrait se développer dans nos programmations dans les années à venir.

Développement local

Faire vivre et développer nos ambitions communautaires, un projet de territoire pour les Quatre Rivières

Suite à la constitution des nouveaux conseils municipaux et du nouveau conseil communautaire pour le mandat 2020-2026, le conseil communautaire a lancé la rédaction d'un projet de territoire pour le territoire des Quatre Rivières.

L'ensemble des conseillers municipaux a été invité à un séminaire de présentation de l'activité intercommunale fin septembre 2020. Depuis, avec l'évolution des réglementations sanitaires, des petits groupes de travail thématiques ont eu l'occasion d'échanger, sur la base des retours émanant des questionnaires. Enfin, des contributions communales ont été rédigées pour alimenter les réflexions d'évolution de l'intercommunalité pour le prochain mandat.

A travers ce travail collaboratif, les élus communautaires souhaitent aboutir avant la fin de l'année 2021 à un projet de territoire permettant de répondre au mieux aux attentes et besoins de chacune des 11 communes sur les questions d'intérêt intercommunal. Cette feuille de route guidera l'action de la Communauté de communes tout au long du mandat et sera portée de manière partagée par l'ensemble des communes des Quatre Rivières.



Une aide à l'interprofession laitière

Pendant la période de crise sanitaire, l'interprofession laitière des Pays de Savoie a lancé une initiative solidaire afin de déstocker du lait et du fromage au profit des banques alimentaires du territoire. L'opération a pu se réaliser à l'échelle de 17 intercommunalités, dont le territoire des 4 Rivières, qui ont toutes contribué financièrement à sa mise en œuvre.

Au cœur de la crise, les banques alimentaires étaient en besoin de produits alimentaires à proposer aux plus démunis. Parallèlement, les fromagers alertaient sur le devenir de plus de 95 tonnes de lait et de fromage dans l'incapacité d'être vendues. La Communauté de Communes a donc répondu favorablement à une initiative caritative de financement d'une opération solidaire à l'échelle des 2 départements de Savoie.

Pour cela, l'intercommunalité a attribué une aide financière à hauteur de 9 464,50 euros pour soutenir l'achat par la banque alimentaire de Haute-Savoie de fromages et de lait produits localement. Cette initiative s'inscrit dans un mouvement national de nombreuses opérations solidaires initiées depuis le mois de mars.

Des masques pour nos citoyens

Les 11 communes et la communauté de communes ont commandé plus de 23 000 masques réutilisables en tissu, pour les habitants du territoire communautaire. Cet achat a permis d'attribuer 2 masques à chaque habitant dans l'objectif de faciliter les déplacements des citoyens dans les lieux publics.

Les élus des 11 communes ont souhaité faire l'acquisition de plus de 23 000 masques barrières de catégorie 1, lavables une trentaine de fois à 60° et séchables en machine, répondant ainsi à un cahier des charges précis et à une homologation AFNOR. L'action a été coordonnée à l'échelle communautaire. Destinés au grand public et aux agents en contact avec les populations, ces masques ont été achetés selon 3 critères : masque répondant aux normes AFNOR, prix et délais de livraison.

Le prix unitaire de chaque protection est de 3,60 euros HT, pour un montant total de 83 332,80 euros HT. La distribution s'est effectuée par les communes aux 19 633 habitants. Un second masque a été offert par l'intermédiaire de la région Auvergne Rhône Alpes, qui a fait l'acquisition de plus de 9 millions de masques pour son périmètre.

